AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-4-65 583211

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 2 au Bulletin n° 55 - AVRIL 1965 — 20 AVRIL 1965

VIGNE

DESHERBAGE DES CEREALES SE TROUVANT A PROXIMITE DU VIGNOBLE : Nous rappelons aux agriculteurs et entrepreneurs de traitements de desherbage chimique des céréales, le danger d'utilisation de produits à base d'esters du 2.4.D. qui sont à proscrire dans toute la région du vignoble.

La vigne est excessivement sensible même aux vapeurs émises par ces produits. Tous les ans des accidents nous sont signalés.

Une distance de 500 mètres minimum doit séparer les champs traités des vignes les plus proches. Traiter par absence de vent.

Utiliser de préférence dans toute la zone des vignobles des desherbants à base de colorants nitrés.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER & DU POIRIER : Les risques de contamination demeurent très importants à la suite :
- du développement de la végétation,
- des chutes de pluie qui ont lavé une partie des fongicides,
- des projections très abondantes d'ascospores provoquées par les pluies.

Il convient donc d'effectuer un traitement dès la parution de cette note.

CHENILLES DEFOLIATRICES : Rappelons qu'il faut profiter du traitement antitavelure pour lutter contre la cheimatobie et autres chenilles défeuillantes en ajoutant dans la bouillie un insecticide tel que D.D.T., arséniate de plomb ou, si la température s'élève, esters phosphoriques.

- PROTECTION DES ABEILLES :

Pendant la floraison des arbres fruitiers, les produits ci-dessus indiqués sont interdits.

HOPLOCAMPES DU POMMIER & DU POIRIER - HOPLOCAMPE DU PRUNIER : Ces petits hyménoptères donnent naissance à des larves qui creusent des galeries sous l'épiderme des jeunes fruits, pommes et poires. L'hoplocampe du prunier dévore l'amande et provoque la chute du fruit.

Ces larves sont reconnaissables à une forte odeur de punaise.

Les pontes se font sur les calices des fleurs. Les larves qu'il importe de détruire éclosent le plus souvent :
- dès la chute des pétales, pour l'hoplocampe des pommes et des poires,
- à la chute des derniers pétales pour l'hoplocampe du prunier.

A ces stades, il convient d'appliquer une pulvérisation abondante à une pression d'au moins 10 Kgs, avec des produits à base de :
- Lindane : 12 grammes de matière active/hectolitre,
- Parathion éthyle : 20 grammes de matière active/hectolitre,
- Parathion méthyle: 30 grammes de matière active/hectolitre.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

795